

Inscrits : 29
Présents : 24
Votants : 28

2016 / 122

REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE SEIZE, le lundi 28 novembre à 18h45, le CONSEIL MUNICIPAL de La Commune de LA BOUILLADISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André JULLIEN.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 novembre 2016.

Sont présents Messieurs et Mesdames tous les membres, à l'exception de Mmes Véronique ESQUIROL. Mmes Tiphaine BARC, Sandrine BRETAGNE, M. Patrick GUILLAUME et Mme Chantal RECOTILLET ont respectivement donné pouvoir à Mme Monique LORE, MM José MORALES, André JULLIEN et Mme Joëlle BATTESTINI.

48 - OBJET : Désaffectation du parking « Le Lorient » à l'usage du public et lancement de la procédure d'enquête publique de déclassement du domaine public communal.

RAPPORTEUR : Monsieur MORALES José

Par délibération en date du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé M. Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation des parcelles communales cadastrées section BL 144-145-146-147-149-150-151, d'une contenance de 4 582 m².

Cette vente permettra la réalisation d'un programme de logements en mixité sociale, l'aménagement de commerces en rez-de-chaussée ainsi que du stationnement. Une partie de ces parcelles est aménagée en parking public. Ces parcelles sont donc affectées à l'usage public et appartiennent, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui fixe les critères de la domanialité publique, au domaine public communal.

Le domaine public étant par principe inaliénable, les parcelles utilisées comme parking public doivent faire l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public avant toute cession.

Le déclassement devra également être précédé, outre de l'enquête publique, de la désaffectation matérielle du bien. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la désaffectation du parking à l'usage du public et d'autoriser M. Le Maire à engager la procédure d'enquête publique de déclassement du domaine public communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27.06.2016.

Considérant la localisation de ce tènement et la nécessité de développer ce secteur en termes de logements, de commerce et de parking, il apparaît pertinent que ce projet puisse voir le jour à cet emplacement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ENGAGE la procédure de déclassement du domaine public du parking « Le Lorient »,
DECIDE de la désaffectation des parcelles BL 144-145... en vue de leur déclassement futur,
CHARGE M. Le Maire de faire établir tous les documents nécessaires (plans, état des lieux...) à la concrétisation de ce dossier et l'autorise à les signer.

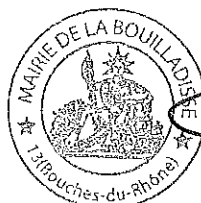
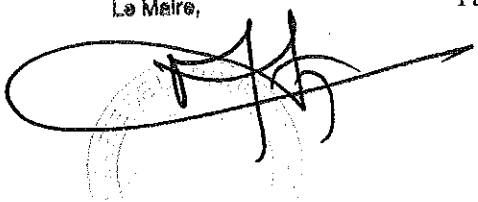
ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 22
CONTRE : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER,
Mme VARYN, p/p Mme BARC)

Acte rendu exécutoire

a/c du
Affiché le
Notifié le
Adressé en Préfecture le
Le Maire,

COPIE CERTIFIEE CONFORME AUX INDICATIONS DU REGISTRE
Fait à LA BOUILLADISSE, le 28 novembre 2016



Le Maire,
André JULLIEN

